

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

2^{ème} Appel à candidature pour le poste d'administrateur
Représentant les actionnaires minoritaires

Un 1^{er} appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires a été publié au Journal le TEMPS du 04/05/2017.

Constatant qu'aucune candidature n'a été déposée au 10/05/2017, un 2^{ème} appel à candidature vient d'être lancé comme suit :

Objet :

A l'occasion de l'arrivée à terme du mandat de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » qui se tiendra le Jeudi 25 Mai 2017 à l'hôtel Golden Tulip Carthage-Tunis, procédera à la désignation par voie d'élection, d'un nouvel administrateur.

Modalités :

Les dossiers de candidature doivent être communiqués par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH », sise au N°5 Rue 8610 Z.I Charguia 1- Tunis Carthage 2035, au plus tard le **18/05/2017** (le cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers de candidatures doivent être communiqués dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » et portant la mention « **Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur** ».

La liste des candidatures répondantes aux conditions et retenues, fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens le **20/05/2017**.

L'administrateur représentant les petits porteurs sera élu parmi la liste des candidats retenus, par les détenteurs d'actions lors de l'AGO du 25/05/2017 où les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

Conditions de Participation :

La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour être membre du Conseil d'Administration.

Les candidats éligibles doivent remplir les conditions suivantes :

- Pour les candidats personnes physiques et personnes morales non institutionnelles, justifier une participation ne dépassant pas 0.5% du capital social.
- Pour les candidats actionnaires institutionnelles, justifier une participation ne dépassant pas 5% du capital social.
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société directement ou indirectement concurrente à la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » ou à une de ses filiales.
- Ne pas être en contradiction avec l'article 193 du CSC.

Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » et une fiche de candidature dûment remplie (**Annexe 1**).
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales.
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter.
- Une attestation récente du nombre d'actions « SAH » détenues par le candidat lui-même ou par la personne qu'il représente.
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 CSC (**Annexe 2**).
- Le curriculum vitae (CV) détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

NB : les Annexes 1 & 2 sont disponibles sur simple demande adressée par e-mail à l'adresse suivante : Said.r@lilas.com.tn et/ où au siège social de la société.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe N°1

Fiche de candidature

Nom et prénom / raison sociale :

N° CIN/ Registre de commerce :

Profession / activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

Historique entant qu'administrateur :

Signature

Annexe N° 2

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires autres que ceux qui détiennent des actions avant l'introduction en bourse au sein du conseil d'administration de la société d'Articles Hygiéniques.

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du CSC et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.